

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_130

Objet : Attribution du M25.024 "Missions d'étude, d'assistance et de conseil pour l'exploitation du service public de transports de voyageurs de Cœur de Flandre agglo"

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2024) ;

Considérant l'avis n°25-86511 du 29 septembre 2025 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20250729W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 09 septembre 2025 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché M25.024 Missions d'étude, d'assistance et de conseil pour l'exploitation du service public de transports de voyageurs de Cœur de Flandre agglo ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec le groupement d'opérateurs économiques composé de TECURBIS SAS (75009 PARIS), mandataire avec ESPELIA SAS (75009 PARIS), co-traitant, pour un montant total décomposé comme suit :

- Un montant global et forfaitaire issu de la DPGF de 78 662,50 € HT soit 94 395 € TTC toutes tranches confondues comprenant :
 - 68 037,50 € HT soit 81 645 € TTC pour la tranche ferme : Phase 1 : Travaux préparatoires à la procédure de consultation et phase 2 : Assistance pour la procédure de mise en concurrence
 - 8 375 € HT soit 10 050 € TTC pour la tranche optionnelle n°1 : Accompagnement de la période préparatoire au démarrage de l'exploitation
 - 2 250 € HT soit 2 700 € TTC pour la tranche optionnelle n°2 : Entretien avec les acteurs socio-économiques du territoire
- un montant estimatif issu du Bordereau des Prix Unitaire valant Détail Quantitatif Estimatif de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC pour les réunions supplémentaires éventuelles et les journées de terrain supplémentaire sur l'ensemble du territoire concerné par l'étude.

Article 2 : Le marché est conclu (toutes tranches confondues) à compter de sa date de notification jusqu'au 30 septembre 2027 (soit après un mois d'exploitation) ; soit une durée estimative fixée à 24 mois.

Article 3 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 06 OCT. 2025

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**



Jérôme DARQUES

